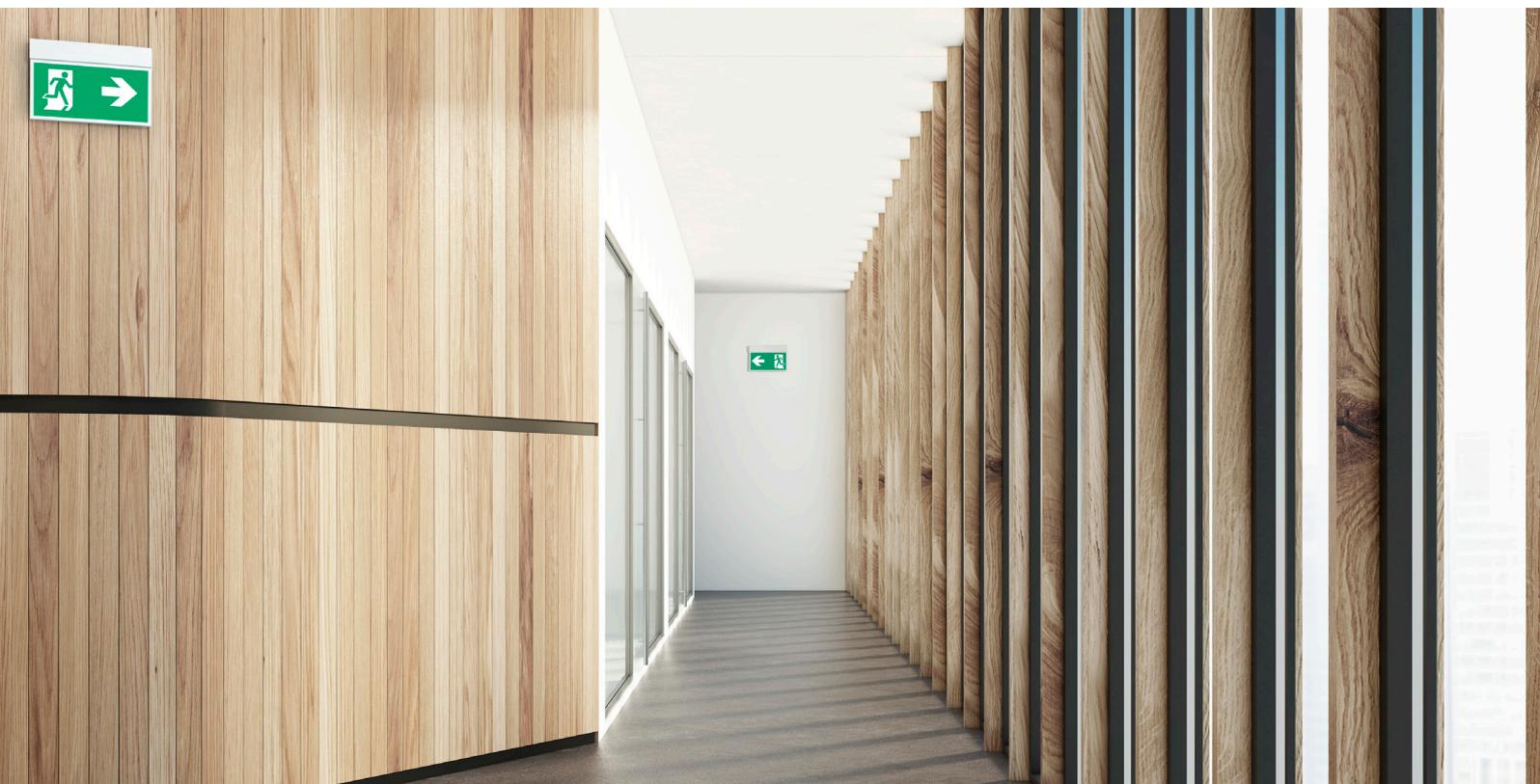


# Responsable de votre éclairage de sécurité?



Les lois et normes Belges décrivant l'inspection et l'entretien de l'éclairage de sécurité sont claires: le gestionnaire du bâtiment est responsable du bon fonctionnement de l'installation.

Puisque le gestionnaire du bâtiment, ou la personne désignée par celui-ci, est responsable, il peut aussi être désigné responsable pénal.



Cette responsabilité consiste à la mise en place des systèmes et structures nécessaires garantissant les trois tâches légales imposées suivantes:

- Exécution systématique des tests
- Conformité aux normes
- Rédaction du journal de rapports de tests

Ce fascicule vous donne un bref aperçu de vos obligations légales et comment ETAP peut vous aider à vous mettre complètement en conformité.



## LOIS ET NORMES

La loi précise quand et comment les installations d'éclairage de sécurité doivent être inspectées et entretenues. Toutes les exigences transcrites dans la loi ont un caractère contraignant. Les normes sont obligatoires pour peu qu'elles soient transcrites dans une loi. Il y a aussi des situations dans lesquelles une norme n'est pas exprimée de manière explicite mais doit néanmoins être suivie.

## OBLIGATIONS



### INSPECTIONS PERIODIQUES

Les inspections mensuelles prescrites peuvent, en fonction de la configuration de votre installation d'éclairage de secours, parfois être automatisées. L'inspection annuelle est obligatoire et doit être physiquement effectuée.



### ENTRETIEN

Tous les travaux d'entretien doivent être exécutés selon les recommandations du fabricant. Il est conseillé de se référer au 'Code de bonne conduite de l'éclairage de sécurité' publié par Agoria.  
⇒ [www.agoria.be](http://www.agoria.be)



### DOSSIER ECLAIRAGE DE SECURITE

Il est obligatoire de garder une copie du dossier d'éclairage de sécurité dans laquelle on retrouve: les plans détaillés, le journal de rapports de tests et les informations relatives à l'installation.

**Le principe du renversement de la charge de la preuve** étant d'application, en cas de calamité vous devrez pouvoir justifier sur base de votre dossier d'éclairage de sécurité que toutes les mesures nécessaires avaient été prises.

ETAP peut vous décharger de vos obligations pratiques et administratives concernant votre installation d'éclairage de sécurité afin que vous puissiez vous concentrer sur vos activités principales. Nous proposons même la possibilité de reprendre de manière formelle la responsabilité de votre éclairage de sécurité.